



Pomy, le 23 mai 2016

MUNICIPALITÉ
de
POMY

Préavis municipal 2016 - 08

Demande d'adhésion de la commune de Pomy à l'association Orif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Depuis 60 ans, les centres de formation professionnelle spécialisée Orif orientent, forment et intègrent des personnes en difficulté dans l'économie.

Essentiellement dédié aux métiers du tertiaire, Orif Pomy, créé en 1968, est l'un des trois sites historiques de l'Orif avec Morges et Sion.

Son orientation "services" est visible dans les prestations proposées dans les domaines bureau-commerce, chimie/biologie et informatique. Les sections de formation servent également pour des mesures d'évaluation/orientation.

ProPulsion, entreprise de pratique commerciale intégrée au site de Pomy, et l'extension du site en Chamard à Montagny-près-Yverdon viennent enrichir les prestations de l'Orif Pomy dans le domaine de l'intégration professionnelle.

Orif Pomy propose les prestations suivantes :

- **Orientation / évaluation**
- **Formation professionnelle**
(dans le centre ou en entreprise)
- **Soutien à l'intégration**
- **Mesures d'intervention précoce**
- **Mesures de réinsertion**
- **Réentraînement**

Le site bénéficie d'une structure d'accueil en internat et d'un réfectoire.

Afin de permettre aux apprentis d'accomplir une formation professionnelle proche des réalités des entreprises, l'Orif leur propose des mandats concrets.

Les prix et la qualité du travail sont tout à fait corrects, tout en respectant les prix du marché et en étant attentif à ne pas faire de concurrence aux entreprises régionales.

Il est à relever que c'est l'Orif de Pomy qui a construit et qui supporte le site internet de la commune de Pomy.

En conclusion, la municipalité propose au Conseil Général d'autoriser la municipalité à adhérer à l'association Orif pour un montant de cotisation annuelle de Frs 50.-.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal n° 2016-08
Entendu	le rapport de la commission de gestion et finances
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil

Décide

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à l'association Orif pour un montant de cotisation annuelle de Frs 50.-.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016